



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



**FINANCING FOR
DEVELOPMENT**
13-16 JULY 2015 - ADDIS ABABA - ETHIOPIA
TIME FOR GLOBAL ACTION

3^{ème} Conférence internationale sur le financement du développement

**Communication de Monsieur Amadou BA,
Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal**

EVENTEMENT PARALLELE ONUDI

3^{ème} Forum de l'ONUDI sur le développement industriel inclusif et durable (ISID)
organisé en coopération avec les Gouvernements de l'Ethiopie et du Sénégal

**Le financement pour le développement
industriel inclusif et durable**

Addis-Abeba, ECA (Africa Hall), le 14 juillet 2015 (10h00-12h30)

**Monsieur le Premier Ministre d’Ethiopie,
Monsieur le Secrétaire général de l’ONU,
Monsieur le Président du Groupe de la Banque mondiale,
Monsieur le Directeur général de l’ONUDI,
Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Pour commencer, je voudrais vous transmettre les excuses de son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, qui n’a pu répondre à votre invitation en raison de contraintes majeures. Aussi, m’a-t-il désigné pour le représenter et faire une communication à son nom.

C’est donc un grand plaisir pour moi de me retrouver avec vous dans le cadre de ce 3^{ème} Forum de l’ONUDI sur le développement industriel inclusif et durable (ISID), organisé en coopération avec les Gouvernements de l’Ethiopie et du Sénégal, sur le thème « *Le financement pour le développement industriel inclusif et durable* ».

Comme vous le savez, après avoir été sélectionné comme pays pilote par l’ONUDI, le Sénégal a élaboré, avec l’assistance technique de cette institution, le Programme de Partenariat Pays pour le Développement Industriel Inclusif et Durable qui a été présenté au forum de Vienne, tenu les 4 et 5 novembre 2014. Pour les pays comme le notre, cette démarche favorise la promotion de l’industrie légère, dans un premier temps.

Ainsi, le but du programme est d'opérationnaliser le volet industriel du Plan Sénégal Emergent (PSE). Sa mise en œuvre obéit à deux logiques : une logique verticale et une logique horizontale.

La logique verticale vise à opérationnaliser les projets phares du PSE (agropoles, parcs industriels, pari industriel intégré). Ainsi, on note, entre autres, la réalisation du Domaine industriel de Diamniadio et l'aménagement en cours de la Plateforme industrielle intégrée de Diamniadio.

La logique horizontale est relative aux quatre domaines suivants : l'énergie, le développement du secteur privé et la promotion des investissements, la facilitation des échanges et l'environnement.

**Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers participants,**

Le cadre institutionnel du programme est composé d'un Comité de pilotage permanent et d'un Groupe de Travail des Partenaires et des Donateurs. Le Comité de pilotage permanent est présidé par le Ministère de l'Industrie et comprend la Primature, le BOS et tous les Ministères concernés et impliqués dans l'industrialisation. Il est chargé de suivre chaque étape majeure du programme et de recommander des mesures de coordination pour faciliter la recherche de consensus entre les parties prenantes nationales et les contreparties.

Le Groupe de travail des partenaires et des donateurs est présidé par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Il est chargé de la promotion et de la coordination des partenariats en gérant les contributions financières et non-financières et les synergies entre les différents partenaires et donateurs aux fins d'une allocation optimale des ressources alignée sur les priorités du PSE et en mettant le focus sur les complémentarités. A ce titre, il constitue une innovation en matière de financement du développement industriel.

La mise en œuvre de l'approche partenariale permet notamment de renforcer l'industrialisation et la production manufacturière, de faire fonctionner les zones économiques spéciales (ZES) et les parcs industriels et d'établir des infrastructures et chaînes logistiques.

**Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers participants,**

Pour le développement de potentiels partenariats multilatéraux, il convient de poursuivre la consolidation des efforts entrepris dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires, un déterminant essentiel pour attirer les investisseurs. Sous ce rapport, le Sénégal offre des opportunités pour le développement de ces partenariats à travers :

- une fiscalité de droit commun incitatif ;
- une stabilité du cadre macroéconomique ;
- une stabilité politique et une vision sur le long terme définie dans le PSE ;
- une loi relative aux partenariats public-privé (PPP) favorable au transfert de technologie ;
- la signature de plusieurs conventions de non double imposition et d'accords de protection et de promotion des investissements (APPI) ;
- une chaîne judiciaire spécialisée et allégée.

Ainsi, le cadre juridique pour les investissements privés dans les industries s'articule autour de plusieurs textes qui vont du Code des Investissements au nouveau Code général des impôts, en passant par le Code minier, le statut l'Entreprise Franche d'Exportation (EFE), la Zone économique spéciale intégrée (ZESI) en cours de réalisation et la loi relative aux contrats de partenariat public-privé.

Le recours aux partenariats public-privé (PPP) constitue un des leviers essentiels de la modernisation des économies d'Afrique. L'association des capacités financières, techniques et managériales du secteur privé à celles d'un secteur public confronté à la raréfaction des ressources est de plus en plus recherchée.

Sur le continent africain, les PPP se sont fortement développés pour exploiter des ressources naturelles, dans le domaine minier ou celui de l'énergie, et pour construire des infrastructures de transport routier, portuaire et aéroportuaire.

Le volet PPP du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du Plan Sénégal Emergent concerne, entre autres secteurs, l'industrie avec 52,5 milliards de FCFA avec le projet phare de Plateformes industrielles intégrées.

Au total, l'attractivité de la destination Sénégal en termes d'investissement est soutenue par un Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC) validé de manière consensuelle par les acteurs des secteurs public et privé concernés.

**Excellences,
Mesdames, Messieurs,
Chers participants,**

Je vous remercie pour votre attention.